

## ► Communiqué de presse

La Quinzaine de la Sécurité se focalisera sur le chargement en toute sécurité des batteries des trottinettes et vélos électriques

Correspondant: Sophie Simal

T:

E-mail: [sophie.simal@ibz.be](mailto:sophie.simal@ibz.be)

G: 0476 902 765

# La Quinzaine de la Sécurité se focalisera sur le chargement en toute sécurité des batteries des trottinettes et vélos électriques

Le SPF Intérieur, Bebat, Netwerk Brandweer, Rezonwal et les pompiers de Bruxelles s'associent cette année encore pour diffuser un message sur la sécurité incendie lors de la 'Quinzaine de la Sécurité'. Des conseils pour recharger en toute sécurité les batteries des trottinettes et vélos électriques ont été ajoutés aux autres conseils de prévention incendie en lien avec d'autres thèmes sur le site internet [www.nejouezpasaveclefeu.be](http://www.nejouezpasaveclefeu.be).



## Un chargement incorrect de votre trottinette ou vélo électrique peut provoquer un incendie

Charger votre vélo ou votre trottinette électrique vous semble probablement la chose la plus normale du monde. Mais si vous le faites mal, cela peut aussi faire beaucoup de dégâts. La batterie de votre trottinette ou de votre vélo électrique et les chargeurs et câbles associés peuvent prendre feu et provoquer un incendie. Heureusement, il existe des moyens d'éviter cela.

---

## Trois conseils de base pour prévenir les risques d'incendie

1. Ne rechargez que dans une zone équipée d'un détecteur de fumée et restez à proximité.
2. La batterie est complètement rechargée ? Retirez la fiche de la prise.
3. La batterie est endommagée, défectueuse ou n'est plus utilisée ? Conservez-la dans un endroit sûr et apportez-la au recypark ou à votre revendeur de vélos dès que possible.

### En toute sécurité. Suivez les conseils supplémentaires suivants :

- Chaque batterie est différente. **Lisez donc attentivement le manuel** de votre appareil
- **Chargez** la batterie après chaque utilisation plus longue et **au moins, une fois par mois**
- Utilisez uniquement le **chargeur d'origine et la batterie y afférente**
- Il est préférable de conserver et charger la batterie au bon endroit: un **environnement sec, ni trop chaud ni trop froid**
- Laissez d'abord la batterie **redescendre à température** si elle est trop chaude ou trop froide **avant de la charger**
- **Ne déposez rien sur la batterie** pendant le chargement afin d'éviter une surchauffe
- **Limitez les matériaux inflammables à proximité** de la trottinette ou du vélo électrique, certainement pendant le chargement
- Ne mettez pas la batterie à charger dans votre **voie d'évacuation**, par exemple la cage d'escalier ou le couloir
- **Évitez la dégradation** de la batterie. **Enlevez-la** si possible de votre vélo ou trottinette **pendant le transport en voiture**
- **Vérifiez régulièrement** si la batterie n'est pas endommagée et après une lourde chute, faites-la certainement vérifier par le revendeur de vélos ou trottinettes
- **Ne réparez jamais vous-même** la batterie mais laissez faire un expert.

La « Quinzaine de la sécurité » se déroulera du 15 septembre au 2 octobre. Découvrez ces conseils et bien d'autres conseils de prévention incendie sur [www.nejouezpasaveclefeu.be](http://www.nejouezpasaveclefeu.be).

[www.securitecivile.be](http://www.securitecivile.be)

*Vous ne souhaitez plus recevoir de communiqué de presse sur le thème de la sécurité civile (pompiers, centrale d'urgence, Protection civile) et que nous supprimions vos données ? Envoyez un e-mail à [com.scv@ibz.fgov.be](mailto:com.scv@ibz.fgov.be) en indiquant « désinscription » dans l'objet du message.*



Rue de Louvain 1  
1000 Bruxelles

T 02 488 10 00  
F 02 488 19 54